

Éditorial

Vatican II : un cas de conscience

Abréviations :

DH : Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis Humanae*.

DV : Constitution dogmatique sur la révélation *Dei Verbum*.

GS : Constitution pastorale *Gaudium et Spes*.

LG : Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*.

DANS SA DÉCLARATION FINALE, le symposium de théologie de Paris de 2002 a noté que le concile Vatican II donnait à la conscience de l'homme une importance exagérée, voire fautive ¹. C'est donc avec raison que le symposium de théologie de 2003 est revenu sur cette notion pour analyser plus en détail la manière dont le Concile traitait de la conscience.

Pour bien poser le problème et en saisir l'importance, commençons par rappeler brièvement ce qu'est la conscience, et comment cette faculté a pris une telle place dans la religion moderne, pour ne pas dire moderniste.

La conscience selon saint Thomas d'Aquin

Pour saint Thomas d'Aquin, s'appuyant sur l'étymologie du mot ², la conscience est un acte de la raison pratique par lequel nous appliquons la science morale à tel acte particulier.

Ainsi, je sais par ma « science morale » qu'il est défendu de tuer (d'après le cinquième commandement de Dieu). Placé dans un cas concret où il m'est donné de pratiquer un avortement, ma raison m'interdira cette action sous la forme d'une défense : « Ne fais pas cela, c'est un meurtre et donc un péché. »

Avec beaucoup de psychologie, saint Thomas énumère les divers actes qui sont regroupés sous le terme de conscience :

On dit que la conscience atteste, oblige, incite, et encore accuse, donne du remords ou qu'elle reproche. Or tout cela procède de l'application d'une certaine science ou connaissance qui est en nous, à ce que nous faisons. Ce qui se réalise de trois manières.

¹ — *Déclaration* du Symposium de 2002, § 3. Le texte de cette déclaration est paru dans *Le Sel de la terre* 43, p. 75.

² — « *Conscientia* » signifie « *cum alio scientia* » (connaissance avec autre chose). Or l'application d'une connaissance à quelque autre chose se réalise au moyen d'un acte. Donc, d'après l'étymologie même, il est évident que la conscience est un acte. » (I, q. 79, a. 13).

1. Lorsque nous reconnaissons que nous avons accompli ou non telle action. Comme dit l'Écclésiaste (7, 22) : « Ta conscience sait que tu as souvent maudit les autres. » Et dans ce sens, on dit que la conscience *atteste*.
2. Cette application se fait encore quand, par notre conscience, nous jugeons qu'il faut accomplir ou ne pas accomplir une action. On dit alors que la conscience *incite* ou *oblige*.
3. Lorsque nous jugeons par la conscience que ce qui a été fait a été bien fait, ou non. Et alors on dit que la conscience *excuse*, *accuse* ou *reproche*.

Il est clair que tout cela découle de l'application actuelle de notre connaissance à notre action. Aussi, à proprement parler, la conscience désigne-t-elle un acte.

Par la suite, on distinguera la conscience *psychologique* (elle *atteste* et correspond au premier genre d'opérations énumérées par saint Thomas) et la conscience *morale* qui tient compte de la rectitude morale de nos actes (elle correspond aux deux autres genres d'opération).

La conscience *psychologique* est un acte réflexe par lequel nous connaissons l'existence de tel acte qui se réalise en nous (« j'ai conscience de penser, j'ai conscience de vouloir, j'ai conscience d'être en colère... »).

La conscience *morale* ajoute à cet acte de conscience psychologique la connaissance de sa rectitude ou difformité morale, c'est-à-dire elle juge si tel acte nous conduit ou non vers notre fin dernière ¹.

Ainsi, pour saint Thomas d'Aquin, la conscience est, au sens propre, un acte de la raison. Il admet pourtant un sens plus large :

Mais, du fait que l'*habitus* ² est le principe de l'acte, on attribue parfois le nom de conscience au premier *habitus* naturel, c'est-à-dire à la syndérèse ³. Ainsi fait saint Jérôme. [...] On a coutume en effet de nommer la cause et l'effet l'un par l'autre.

¹ — Cette conscience morale est importante, car c'est d'elle que dépend la rectitude ou la difformité de nos actions. Trois cas sont possibles :

- Si l'on agit selon sa conscience bien formée, on accomplit une bonne action.
- Si l'on agit selon sa conscience mal formée (qui nous dit que telle action est bonne alors qu'elle est mauvaise), on commet un péché, même si, dans certains cas, on peut être excusé de la faute, si notre erreur n'est pas coupable.
- Si l'on agit *contre* sa conscience (bien ou mal formée), on commet un péché.

Il est donc important de bien former sa conscience (ce qui se fait par l'étude de la morale, et par l'acquisition de la vertu de prudence et des autres vertus, car elles sont toutes connexes) et, aussi, de ne jamais agir contre sa conscience (ce qui suppose, là aussi, l'acquisition des vertus). On voit que cette question de la conscience est importante, mais qu'elle se résout très facilement pour saint Thomas au plan théorique. En revanche, la connaissance des lois morales et l'acquisition des vertus demanderont de grands efforts, et saint Thomas va traiter de cela dans toute la partie morale de sa *Somme théologique*.

² — « *Habitus* » est un mot latin difficile à rendre en français. C'est une disposition à agir. Les *habitus* bons sont les vertus, les *habitus* mauvais sont les vices.

³ — La « syndérèse » est « l'*habitus* » des premiers principes de la raison naturelle. C'est l'*habitus* qui nous dispose à bien juger en ce qui concerne les principes de la morale. Par exemple elle nous fait juger : « Il faut faire le bien, il faut éviter le mal. » Tout homme, dès l'âge de raison, dispose de la syndérèse. De même qu'il dispose d'un *habitus* des premiers principes spéculatifs (le principe de non contradiction, etc.). En ce sens, ces *habitus* sont dits « naturels » par saint Thomas.

Ce sens large (la conscience signifiant la source de l'acte de conscience) sera encore élargi dans la suite. On parlera volontiers de conscience de l'homme pour signifier son intériorité, ce que le langage de la Bible appelle son « cœur ». On dira par exemple que l'homme porte la loi naturelle écrite dans sa conscience ¹.

La conscience après saint Thomas d'Aquin

Notre propos n'est pas ici de faire un historique de la notion de conscience. Mais nous voudrions souligner quelques points pour montrer comment on est passé de la conception thomiste de la conscience à la conception moderne, voire moderniste, qui est celle de beaucoup de nos contemporains.

La philosophie (et par conséquent la psychologie) de saint Thomas d'Aquin et de ses contemporains était essentiellement objective. Saint Thomas enseignait, avec raison, la priorité de l'objet sur le sujet : nos « *habitus* ² », dit-il, sont « spécifiés ³ » par leurs objets. Ce qui compte, c'est de faire des actes bons, et nous deviendrons meilleurs. Et pour faire de bons actes, il faut étudier la loi morale (objective) et acquérir les vertus (d'où l'importance d'une bonne éducation). Tout cela est sain et solide, accessible à tout homme de bonne volonté.

Avec la Renaissance, puis surtout avec la nouvelle philosophie qui prend son origine en Descartes, les hommes deviennent plus subjectivistes. Ils s'interrogent sur leurs sentiments, leurs dispositions internes. Pour Descartes, « je pense, donc je suis » : la *pensée* (subjective) prend le pas sur *l'être* (objectif), au moins dans l'ordre de la connaissance. Plus tard, avec Kant, la réalité objective deviendra encore plus lointaine (on ne peut atteindre « l'être en soi » par la raison pure).

La conscience prend de plus en plus d'importance. Tout le monde a lu une fois dans sa vie la fameuse tirade :

Conscience, conscience, conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principes ⁴.

Finalement, on en arrive aux philosophies modernes dites « phénoménologiques » : on s'intéresse exclusivement aux phénomènes qui se passent dans notre conscience, sans trop savoir s'ils correspondent à un monde extérieur réel.

¹ — Saint Paul, plus précis, écrit que la loi naturelle est écrite dans le cœur : « En effet, quand des païens privés de la Loi accomplissent naturellement les prescriptions de la Loi, ces hommes, sans posséder de Loi, se tiennent à eux-mêmes lieu de Loi ; ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres... » (Rm 2, 14-15).

² — Voir la note 4.

³ — C'est-à-dire ils reçoivent leur espèce morale, bonne ou mauvaise, selon leur objet.

⁴ — J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, Paris, Garnier, 1961, p. 354-355.

La lecture d'un livre comme *Personne et acte* de Karol Wojtyła est bien révélatrice à ce sujet ¹. On se perd dans un labyrinthe de considérations sur le « dévoilement de la conscience dans la structure de l'action consciente », sur la double fonction de la conscience, sa « fonction de réflexion spéculaire illuminante » et sa fonction de subjectivation (« former le vécu »), sur « le problème de l'émotionnalisation de la conscience », etc.

En lisant la *Somme théologique*, on a l'impression de se promener dans le cadre des peintures lumineuses de Fra Angelico, mais *Personne et acte* donne plutôt le sentiment d'un voyage dans le Styx.

Le modernisme

S'il ne s'agissait que d'un changement de perspective, il n'y aurait pas matière à trop s'inquiéter. Mais cet abandon de la philosophie réaliste de saint Thomas devait se solder par de bien plus graves conséquences.

La conscience devint si importante qu'elle en vint à être la source du divin. Avec le modernisme, la religion sort de la conscience ². En effet, Dieu étant devenu inconnaissable à la raison, le seul moyen de l'atteindre est l'expérience que l'on en fait dans sa conscience. La foi est un sentiment religieux issu du subconscient sous la pression d'un besoin. Relisons quelques phrases de *Pascendi* :

La foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin. Ce besoin, d'ailleurs, ne se trahissant que dans certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la *conscience* : dans le principe, il gît au-dessous, et, selon un vocable emprunté à la philosophie moderne, dans la *subconscience*, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit. [...] Ce sentiment qui apparaît dans la *conscience*, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? [...] De là, l'équivalence entre la *conscience* et la révélation. De là, enfin, la loi qui érige la *conscience* religieuse en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation, et à laquelle tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême dans sa triple manifestation, doctrinale, culturelle, disciplinaire.

[...] Qu'est-ce donc que l'Église ? Le fruit de la *conscience* collective, autrement dit de la collection des *consciences* individuelles : *consciences* qui en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant – pour les catholiques, de Jésus-Christ. [...] Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la *conscience*, qui tourne à la démocratie. [...]

¹ — Karol WOJTYŁA, *Personne et acte*, Paris, Le Centurion, 1983. C'est l'ouvrage qui résume la philosophie du futur pape Jean-Paul II.

² — Notons au passage que le sens propre du mot conscience a pratiquement disparu. On emploie le mot pour signifier « l'intérieur de l'homme ».

[Au panthéisme, la] doctrine de l'immanence divine y conduit tout droit. Car nous demandons si elle laisse Dieu distinct de l'homme ou non : si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique et de quel droit rejeter la Révélation extérieure ? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout phénomène de *conscience* est issu de l'homme en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme.

La question est donc grave : en hypertrophiant le rôle de la conscience, le modernisme en arrive à bouleverser toute la religion, et, nous dit le pape saint Pie X, au point d'arriver logiquement à « l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire au panthéisme ». De fait, c'est vers cela que tend la religion de Vatican II.

La conscience à Vatican II *

Si l'on analyse l'emploi du mot « conscience » au Concile, on remarque qu'il est employé dans les trois sens du mot, tels que nous les avons énumérés dans l'analyse thomiste de cette notion : la conscience psychologique, la conscience morale et la conscience pour signifier le « cœur » de l'homme.

— Le Concile emploie le mot conscience dans le sens de *conscience psychologique* lorsqu'il parle d'un certain nombre de « prises de conscience » faites par l'homme contemporain ou par les Pères conciliaires : prises de conscience de la dignité de la personne humaine ¹, de l'unité du genre humain ², des écartèlements et injustices dont souffre le monde ³, etc.

Mais la prise de conscience la plus importante, au Concile, est celle que l'Église a faite d'elle-même.

Car l'Église, à Vatican II, — outre qu'elle s'est analysée comme « objet » —, a vécu, comme « sujet », une expérience unique ⁴. C'est du moins ce que nous affirme un témoin autorisé, le pape actuel, dont on a dit qu'il est un « mystique du Concile ».

* — Pour tout ce paragraphe, nous nous sommes largement inspiré des travaux du dernier Symposium de théologie de Paris.

¹ — « La dignité de la personne humaine est, en notre temps, l'objet d'une *conscience* toujours plus vive » (DH 1). « Mais en même temps grandit la *conscience* de l'éminente dignité de la personne humaine, supérieure à toutes choses et dont les droits et les devoirs sont universels et inviolables » (GS 26). « La *conscience* de la dignité humaine est devenue plus vive. » (GS 73).

² — « Le monde prend une *conscience* si forte de son unité » (GS 4). « De telles associations [catholiques internationales] contribuent largement à accroître le sens de l'universel, qui convient sans nul doute aux catholiques, et à donner naissance à la *conscience* d'une solidarité et d'une responsabilité vraiment mondiales » (GS 90).

³ — « Une évolution aussi rapide, accomplie souvent sans ordre et, plus encore, la prise de *conscience* de plus en plus aiguë des écartèlements dont souffre le monde, engendrent ou accroissent contradictions et déséquilibres » (GS 8). « D'où les âpres revendications d'un grand nombre qui, prenant nettement *conscience* des injustices et de l'inégalité de la distribution des biens, s'estiment lésés » (GS 9).

⁴ — K. WOJTYLA, *Aux Sources du Renouveau, étude sur la mise en œuvre du concile Vatican II*, Paris, 1981, p. 30 (édition originale : 1972).

Cette expérience fut pour l'Église l'occasion d'approfondir et de clarifier la conscience qu'elle a d'elle-même, comme le disait le pape Paul VI pendant le déroulement même du Concile ¹. Et le futur pape Jean-Paul II a vu dans cette expérience le point de départ d'un enrichissement objectif de la foi et d'une nouvelle définition de la nature même de l'Église ². On peut la résumer ainsi :

Écoutant ce que l'Esprit lui disait pour notre époque ³, l'Église a mieux compris la nécessité d'associer la dimension horizontale du dialogue à l'axe vertical de la foi ⁴ ; également, elle a pris conscience qu'elle est avant tout le « peuple de Dieu » aux limites imprécises (LG 9-17), dont le rôle est « créer pour toute l'humanité une nouvelle conscience spirituelle en harmonie avec les traditions religieuses, afin que prévale le principe du respect de la liberté de religion et de la liberté de conscience ⁵ ».

— Le concile Vatican II emploie aussi le mot conscience dans le sens de *conscience morale*. Il en fait un grand éloge, exaltant sa dignité (GS 16). Il demande de respecter scrupuleusement cette dignité, même si la conscience est erronée ⁶ (GS 16 et 41). Il en vient à faire passer la conscience avant la loi civile, puisqu'il encourage à accepter le principe de l'objection de conscience (GS 79) ; et même avant la loi divine, puisqu'il demande qu'on respecte publiquement le droit d'une conscience erronée en matière religieuse (DH 2).

Faisant ainsi passer la liberté avant la vérité et la conscience avant la loi, le Concile pose les principes du panthéisme : le culte de Dieu va se confondre avec le culte de l'homme (discours de clôture ⁷). On retrouve ici la pente logique déjà prévue par saint Pie X dans *Pascendi* (voir *supra*).

¹ — PAUL VI, encyclique *Ecclesiam suam* (6 août 1964) et Discours inaugural de la II^e Session (1964).

² — K. WOJTYLA, *Aux Sources du Renouveau*, p. 14 et 29, et *Le Signe de contradiction*, p. 26 de l'édition originale italienne.

³ — K. WOJTYLA, *Aux Sources du Renouveau*, Introduction.

⁴ — K. WOJTYLA, *Aux Sources du Renouveau*, chapitre 3 : « Foi et dialogue ».

⁵ — Message final de l'assemblée interreligieuse qui s'est tenue au Vatican du 25 au 28 octobre 1999.

⁶ — « Il arrive souvent que la *conscience s'égare*, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité » (GS 16). « L'Évangile du Christ, confié à l'Église [...] annonce et proclame la liberté des enfants de Dieu, respecte scrupuleusement la dignité de la *conscience* et son libre choix [...] » (GS 41).

⁷ — « L'humanisme laïque et profane, enfin, est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le Concile. La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. [...] Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme [...] Un courant d'affection et d'admiration a débordé du Concile sur le monde humain moderne. » PAUL VI, discours de clôture de la IV^e session, 7 décembre 1965.

De même, méconnaissant la priorité de la loi sur la conscience morale, le Concile détruit les principes de la morale catholique, laissant libre cours à la morale de situation ou à la loi de gradualité ¹.

— Enfin, le mot conscience est employé assez souvent par le Concile pour désigner l'*intérieur de l'homme*, selon son sens dérivé. Ainsi lit-on en GS 16 ² :

Au fond de sa *conscience*, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : « Fais ceci, évite cela. » Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera ³. La *conscience* est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.

Dans ce paragraphe de GS, le Concile a en vue la loi naturelle, comme le montre la référence à Rm 2, 14-16. Toutefois, le Concile suggère ailleurs que ce n'est pas seulement la loi naturelle que la voix de Dieu rappelle à la conscience, puisque la Révélation elle-même est décrite comme une conversation par laquelle Dieu s'adresse directement à chaque homme (DV).

Le Concile refuse de déclarer la Révélation close avec la mort du dernier apôtre ; Dieu, aujourd'hui encore, continue de se manifester aux hommes, et l'histoire reste donc « porteuse de Révélation ». D'où la notion de Tradition vivante, sans cesse réactualisée par la liturgie, par l'exégèse et la théologie (DV 6).

Dieu ne parle pas seulement aux consciences individuelles. Le Concile exalte le *sensus fidelium*, conçu comme une sorte de conscience collective du peuple de Dieu, témoin actif de cette Tradition vivante (DV 10). Le magistère, quant à lui, devient une réponse à la conscience ecclésiale, comme le montre bien l'article de M. l'abbé Calderon dans ce numéro du *Sel de la terre*.

La religion de la conscience

La « religion de Vatican II ⁴ », en exaltant la conscience dans les trois sens de ce mot, peut bien être nommée la religion de la conscience. C'est une nouvelle religion dont l'Église a pris *conscience* au cours de ce Concile, qui exalte la *conscience* morale au point de tendre vers le panthéisme, et qui est issue des profondeurs de la *conscience*.

¹ — Voir l'article du père Marie-Dominique o.P. sur la « loi de gradualité » dans *Le Sel de la terre* 3, p. 79 sq.

² — Ce paragraphe porte pour titre : « La dignité de la conscience morale ». Mais il s'agit d'autre chose que la conscience morale, car le paragraphe se réfère à un « lieu » et non pas à un acte.

³ — Ici, le Concile se réfère à Rm 2, 14-16.

⁴ — Voir la déclaration finale à la suite du premier Symposium de théologie de Paris, parue dans *Le Sel de la terre* 43, p. 75

Dans ses entretiens avec André Frossard ¹, le pape Jean-Paul II illustre les tendances de cette nouvelle religion. Voici quelques extraits révélateurs (c'est nous qui soulignons certains passages) :

La foi ne contraint pas l'intelligence, elle ne l'assujettit pas à un système de « vérités toutes faites » [p. 63].

Pour moi, le problème fondamental n'a pas été celui d'une conversion de l'incroyance à la foi, mais plutôt celui d'un passage de la foi héritée, reçue, et plus affective qu'intellectuelle à une foi *consciente* et de pleine maturité, intellectuellement approfondie après un choix personnel. Ce passage lent et graduel par différentes voies, cette traversée que je ne dirigeais que jusqu'à un certain point sur la carte semblait menée de l'extérieur par la succession des événements, sans doute ; mais elle l'était aussi à un niveau de *ma vie intérieure plus profond que mes réflexions, choix, réponses ou intellections*. J'ai conscience que dans ce long processus, qui dure encore, je ne suis pas seul. [...] *Je ne pense pas que ma foi puisse être dite « traditionnelle »*, qu'elle soit un conformisme, le fruit d'une adaptation aux autres, une de ces choses que l'on se rend propres par simple assimilation. Non ! Je ne saurais admettre pareille interprétation de ma foi ou, si vous voulez, de mon « théisme » – pour employer ce terme encore une fois. Je dis non, absolument. Je ne saurais accepter cette manière de voir. Car, sans rien oublier de ce que je dois à d'autres (y compris à l'histoire de ma patrie), je dois constater en toute *conscience* que cet ensemble de convictions et d'attitudes qui me donnent le droit et le devoir de me considérer comme chrétien *est en même temps et d'un bout à l'autre le fruit de ma propre pensée et de mon choix personnel* [p. 68].

Ainsi le Concile a été l'occasion du passage d'une foi affective à une foi « consciente ». Cette foi nouvelle ne contraint pas l'intelligence (et pas d'avantage les personnes, qui ont un « droit » à la liberté religieuse). Elle est le fruit de la pensée et des choix personnels, et même elle provient d'un « niveau de la vie intérieure plus profond que les réflexions, choix, réponses ou intellections », du fond de la conscience.

Et le pape Jean-Paul II constate que cette nouvelle foi ne peut être dite « traditionnelle » : sur ce point nous serons d'accord avec lui.

Précisément, c'est l'abandon de la foi *traditionnelle* (laquelle provient de la Révélation reçue *ex auditu* ² et transmise comme de bouche à oreille par la Tradition ³) qui a conduit à cette terrible crise qui secoue la sainte Église de Dieu. Nous n'en sortirons qu'en abandonnant la religion conciliaire de la conscience pour revenir à la religion catholique traditionnelle.

¹ — André FROSSARD, *N'ayez pas peur, Dialogue avec Jean-Paul II*, Robert Laffont, 1982.

² — Rm 10, 17 : « La foi naît de la prédication (*ex auditu*) et la prédication se fait par la parole du Christ. »

³ — Le concile de Trente parle de « traditions non écrites qui, reçues par les Apôtres de la bouche même de Jésus-Christ, ou transmises comme de main en main par les Apôtres eux-mêmes, sous la dictée du Saint-Esprit, sont parvenues jusqu'à nous » (DS 1501). Texte repris par le concile Vatican I (DS 3006).

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !